



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 24 OCTOBRE À 18h30

Le 24 octobre 2023, à 18h30, le conseil d'administration du CCAS de Rouillet-Saint-Estèphe s'est réuni sous la présidence de M. Gérard ROY, *Président*.

Date de convocation du Conseil : 17 octobre 2023

Membres en exercice : 11

Membres présents : 8

Pouvoirs :

Votants : 8

Étaient présents :

Monsieur Gérard ROY, Madame BARBAT Véronique, Madame ANDRIEUX Stéphanie, Madame BEUMATIN Katia, Monsieur Bruno CHABOT, Madame Martine MOREAU, Monsieur Jérémie ROUSSEAU, Madame Sandra PITON

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Véronique BARBAT est désignée secrétaire de séance

Arrêt du procès-verbal de la séance précédente

Madame la Vice-Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 31 juillet 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Point n°1 – Banque alimentaire – Convention de partenariat

Rapporteur : Mme BARBAT

Mme Barbat expose que la Banque Alimentaire a fait parvenir une nouvelle convention de partenariat. Celle-ci a pour objet d'aider les personnes en situation difficile ou précaire au niveau financier ou social.

Il est précisé que le montant de la cotisation annuelle s'élève à 30€ et une participation financière de 0,29€ pour chaque kilo de denrées alimentaires fournies aux éventuels bénéficiaires.

A cet effet, il est proposé de signer la convention de partenariat.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise la signature de la convention de partenariat avec la Banque Alimentaire de la Charente.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil d'Administration valide la demande d'aide de logement pour un montant de 990€. Le paiement sera effectué directement auprès du créancier.

Point n°6 – Questions diverses

- Mme BARBAT a fait un retour sur le salon antigaspi & solidaire du 24 septembre dernier. Elle explique que la fréquentation a été légèrement supérieure à la première édition (environ 800 personnes). Mme Barbat précise qu'une réunion avec le groupe de travail et l'ensemble des bénévoles sera programmée prochainement.
- Mme Barbat évoque le repas des aînés qui aura lieu le dimanche 19 novembre prochain. Elle explique qu'un colis de Noël sera distribué seulement aux personnes ne pouvant pas se déplacer au repas pour raison de santé et montre à l'ensemble du Conseil d'Administration les colis de fin d'année choisis. Elle présente également le menu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.


Le Président
Gérard ROY


La secrétaire de séance
Veronique BARBAT